

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20250312-DEL2025_03_042-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

SOMMAIRE

LE SIFUREP

P.5-6

- Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien
- Une gouvernance plurielle

CHIFFRES CLÉS 2023

P.7-9

AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

P.10-14

- Une offre obsèques de qualité à coût maîtrisé
- Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

P.15-18

- Une expertise technico-juridique et des outils pour éclairer les décisions
- Des évènements pour nourrir les échanges et les connaissances
- Une centrale d'achat pour simplifier et maîtriser les coûts de gestion funéraire

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

P.19-22

- Listes et cartes des villes adhérentes au syndicat et à la centrale d'achat
- Liste des délégués titulaires et suppléants

ÉDITO DU PRÉSIDENT



“ 2023, une année marquée par la flambée du prix du gaz et de l'électricité

Le SIFUREP est reconnu comme un acteur majeur du Funéraire en Ile de France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché très concurrentiel. En négociant les tarifs obsèques, de crémation ou de séjour en chambre funéraire, il permet aux familles de ses villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement humain et de qualité à des prix négociés.

2023 a été marquée par la flambée des prix du gaz et de l'électricité. Grâce à la relation de confiance entre le SIFUREP et ses délégataires, la hausse n'a que faiblement impacté le prix des crémations. En effet, la SEM Ville de Paris et OGF, en accord avec le SIFUREP, ont décidé de ne pas appliquer les indexations prévues afin de protéger les familles endeuillées et de consolider le partenariat entre le Syndicat et ses délégataires.

Le nombre d'adhésions au SIFUREP et à sa centrale d'achat a continué de croître et les événements de plus en plus nombreux organisés par le Syndicat ont permis aux villes de se retrouver pour échanger sur de nombreuses thématiques comme l'aménagement des cimetières ou encore le sujet délicat du deuil périnatal.

Enfin, le SIFUREP a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine en décembre afin de soutenir et promouvoir la restauration du Patrimoine sépulcral des villes adhérentes et de leurs familles. Gageons que cette collaboration sera fructueuse et permettra à de nombreuses villes adhérentes de bénéficier d'accompagnements financiers pour la rénovation de leur patrimoine funéraire !

Je suis heureux de vous faire parvenir ce rapport d'activité et vous en souhaite une bonne lecture.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



LE SIFUREP

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ESSENTIEL

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le SIFUREP est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le SIFUREP utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Le SIFUREP est administré par 111 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIFUREP et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du SIFUREP sous l'impulsion de son directeur général.

En 2023, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a voté 55 délibérations sur les choix stratégiques tels que les délégations de service public, le budget et la politique générale du Syndicat. Un Comité syndical exceptionnel a été convoqué en février pour voter les avenants relatifs à la limitation de l'augmentation des tarifs de crémations suite à l'évolution du prix du gaz et de l'électricité.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 Vice-Présidents). En 2023, le Bureau du SIFUREP s'est réuni à 5 reprises pour préparer les affaires soumises au Comité.

Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Le SIFUREP fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.

Le Syndicat dispose également de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.

CES DEUX ORGANES SONT :

- La commission «équipements funéraires» traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du SIFUREP.
- La commission « services funéraires » traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le SIFUREP comme le service extérieur des pompes funèbres, la centrale d'achat et les consultations funéraires.

Ces commissions se réunissent 1 fois par an.



**Jacques
KOSSOWSKI**
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



**Christian
METAIRIE**
1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



**Jean
MILCOS**
2^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Clamart



**Hassan
HMANI**
3^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



**Bernard
GAHNASSIA**
4^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



**Serge
FRANCESCHI**
5^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
d'Alfortville



**Claire
DELESSARD**
6^{ème} Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort



**Fatah
AGGOUNE**
7^{ème} Vice-Président
Maire de Gentilly



**Stéphane
PERRIN-BIDAN**
8^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Suresnes



**Eveline
NOURY**
9^{ème} Vice-Président
1^{ère} Maire-adjointe
de Boissy-saint-
Léger



**Samira
YAZIDI**
10^{ème} Vice-Président
Conseillère municipale
d'Épinay-sur-Seine



**Christian
LAGRANGE**
11^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



**Éric
COUTURE**
12^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne



CHIFFRES CLÉS 2023

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La France compte 68,3 millions d'habitants, soit 0,3 % de plus qu'un an auparavant. 66,1 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer.

En 2023, 678 000 bébés sont nés en France. C'est 6,6 % de moins qu'en 2022 et près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme en 2023, contre 1,79 en 2022. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994. L'âge moyen à la maternité est de 31 ans, le même qu'en 2022 (il était de 29,5 ans il y a 20 ans).

L'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes. Elle dépasse ainsi les niveaux de 2019, avant Covid.

”

**L'ESPÉRANCE DE
VIE À LA NAISSANCE
EST DE 85,7 ANS
POUR LES FEMMES
ET 80 ANS POUR
LES HOMMES.**

FORTE BAISSÉ DE LA MORTALITÉ EN 2023

Le nombre de décès est estimé à 631 000 pour 2023. C'est 44 000 de moins (-6,5 %) qu'en 2022, année marquée par un regain de la pandémie de Covid-19 avec le variant Omicron, trois périodes de fortes chaleurs et une épidémie de grippe hivernale précoce en fin d'année. Le pic de décès en décembre 2022 est le troisième pic le plus élevé sur toute la période de 2020 à 2022, après ceux constatés lors des deux premières vagues de Covid19 de 2020 (en avril et en novembre). Début 2023, l'épidémie de grippe s'est

poursuivie, mais avec une intensité moindre et les épisodes caniculaires de l'été ont été nettement moins soutenus. Avec l'arrivée des générations du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter plus vite sur les dix dernières années (+0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis +1,9 % entre 2014 et 2019). L'augmentation de la mortalité a cependant été sans commune mesure en 2020 du fait des pics de mortalité lors des deux premières vagues de la pandémie et les décès sont restés à un niveau élevé en 2021 et 2022. En 2023, le taux de mortalité infantile est de 4,0 décès pour 1 000 naissances vivantes. Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005.



LES OBSÈQUES SIFUREP

- **Convois funéraires assurés par le délégataire OGF** (enseigne commerciale PFG et Dignité Funéraire) :
- **5 329 obsèques** contre 4 966 en 2022, dont :
- **1 406 aux tarifs forfaitaires** négociés par le SIFUREP (684 inhumations et 722 crémations),
- **270 obsèques** de personnes sans ressources,
- **135 obsèques** d'enfants de moins de 1 an.

Crémations et admissions assurées par la SEM Ville de Paris et OGF :

Les 5 crématoriums ont réalisé plus de **9 619 crémations** contre 9 207 en 2022.

Les 2 chambres funéraires ont totalisé **2 323 admissions** contre 2 354 en 2022.

3 NOUVELLES
ADHÉSIONS
AU SYNDICAT

111 VILLES ADHÉRENTES
AU SIFUREP
AU 31 DÉCEMBRE 2023

72 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT

LE BUDGET DU SYNDICAT

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **1 255 297,33 €**.

Elles sont constituées par :

- les frais de contrôle versés par les délégataires au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi que la souscription aux différents marchés

Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à **130 906,38 €** et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

1 255 297,33 €
RECETTES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 034 523,75 €** (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- **les charges à caractère général** : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat et à l'accomplissement de ses missions ;
- **les charges du personnel** ;
- **les autres charges de gestion courante** ;
- **les dépenses exceptionnelles**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **83 880,80 €** (hors restes à réaliser).

1 034 523,75 €
DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT



AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

UNE OFFRE OBSÈQUES DE QUALITÉ À COÛT MAÎTRISÉ

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit l'organisation des ob-sèques (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole com-munal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

En 2023, 111 d'Île-de-France villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a confié, via une procédure de délégation de service public (DSP), cette mission à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.

1905

Le SEPF est confié aux communes

1993

La Loi donne la liberté aux familles le choisir leur entreprise funéraire

UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ

Le SIFUREP s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes évaluant la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les villes et leurs habitants puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP il faut cumuler les conditions suivantes :

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ;
- le défunt doit être décédé sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris intra-muros ou, en Île-de-France à 10 km maximum d'une commune située sur le territoire du SIFUREP ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris ;

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

- Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG et Dignité Funéraire : le tarif des prestations pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP est inférieur de 10 % en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes :
 - 1 599 € TTC pour une crémation*
 - 1 999 € TTC pour une inhumation*
- La gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et une remise de 50% des frais d'obsèques pour les enfants de 1 à 18 ans.
- La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (établie par une ville adhérente).

*Ces forfaits comprennent :

- L'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton et l'emblème.

- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite, chaque année, un encart tarifaire SIFUREP précisant les prix et contenus des forfaits proposés aux familles endeuillées. Ce service n'étant pas exclusif, les familles restent libres de choisir leur opérateur funéraire. Ce document est mis à disposition dans les services état civil des mairies et dans le réseau d'agences OGF.



À noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière ni le séjour en chambre funéraire.

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

1. La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.
2. Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.
3. Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.
4. La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. À défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
5. L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté inter préfectoral.





DES ÉTABLISSEMENTS FUNÉRAIRES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES FAMILLES

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2008 et rénovée en 2017 a assuré 905 admissions en 2023.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2007 a assuré 1 418 admissions en 2023.



Le SIFUREP gère **5 crématoriums et 2 chambres funéraires** au travers de contrats de délégation de service public.

En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le SIFUREP établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisi les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.

5

CRÉMATORIUMS

2

CHAMBRES
FUNÉRAIRES

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont crématisés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne

dont la convention de concession a été attribuée le 1er octobre 2005 à la SEM funéraire de la ville de Paris est en fonctionnement depuis mars 2007. Il a réalisé 1 971 crémations en 2023.

Le crématorium du Parc à Clamart dont la convention de concession a été attribuée en 2004 à la société OGF est en activité depuis 2007. Il a réalisé 2 507 crémations en 2023.

Le crématorium de Montfermeil dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019. Il a réalisé 1 431 crémations en 2023.

Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre dont la convention de concession a été attribuée en 1997 à la société OGF est en activité depuis 1999. Il a réalisé 2 163 crémations en 2023.

Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil dont la convention de concession a été attribuée en 2023 à la société OGF, est en activité depuis 2002. Il a réalisé 1 547 crémations en 2023.



À SAVOIR

Dans les crématoriums du SIFUREP

- ✓ Le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- ✓ Toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ✓ Ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- ✓ La famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- ✓ La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- ✓ Des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année à la période de la Toussaint et en juin pour les "tout-petits" à Champigny. Ces cérémonies proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et chants).



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES OUTILS POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

- **Les sollicitations juridiques** ont encore été nombreuses en 2023 avec près de 160 consultations juridiques traitées.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

- **Le guide des obsèques** : il s'agit d'un support d'information mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Ce guide est gratuit et disponible sur le site internet : www.sifurep.com

- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser les tarifs pratiqués par les communes, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres.

Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail (juridique@sifurep.com), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

DES ÉVÈNEMENTS POUR NOURRIR LES ÉCHANGES ET LES CONNAISSANCES

En 2023 une Webconférence a été animée sur le thème du nouveau contrat de délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023).

• **Le colloque annuel** : la 15^{ème} édition du colloque du SIFUREP s'est tenue le 18 avril 2023 autour du thème de la « Restauration du patrimoine sépulcral et de l'art funéraire ». Les nombreux participants ont, ainsi, pu débattre avec les intervenants et bénéficier de la qualité de leurs interventions.

2 tables rondes, animées par Sarah DUMONT journaliste spécialisée, ont permis à des conservateurs, élus, architectes, écologues, membres du CNOF ou bien encore anthropologues de témoigner et de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur la restauration du Patrimoine.

Enfin, ce colloque aura permis la signature d'une convention de partenariat entre le SIFUREP et la Fondation du patrimoine pour l'attribution de subventions aux villes adhérentes souhaitant restaurer leurs monuments funéraires.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.sifurep.com dans la rubrique «bénéficiaire de services».

• **Les Webconférence du SIFUREP** : ouvertes à toutes les communes, ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.

• **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat** : ouvert à toutes les villes, permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat.





LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP

POUR SIMPLIFIER ET MAITRISER LES COÛTS DE GESTION FUNÉRAIRE

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement** ;
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la taille de la collectivité ;
- **des marchés « clés en main ».**

Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat. L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maîtriser les coûts de gestion pour les villes.

CENTRALE D'ACHAT

COÛTS 2023

982,87 €

ADHÉSION ANNUELLE

+

491,44 €

PAR MARCHÉ SOUSCRIT POUR
TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ

Une adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat afin que le Conseil municipal puisse délibérer.

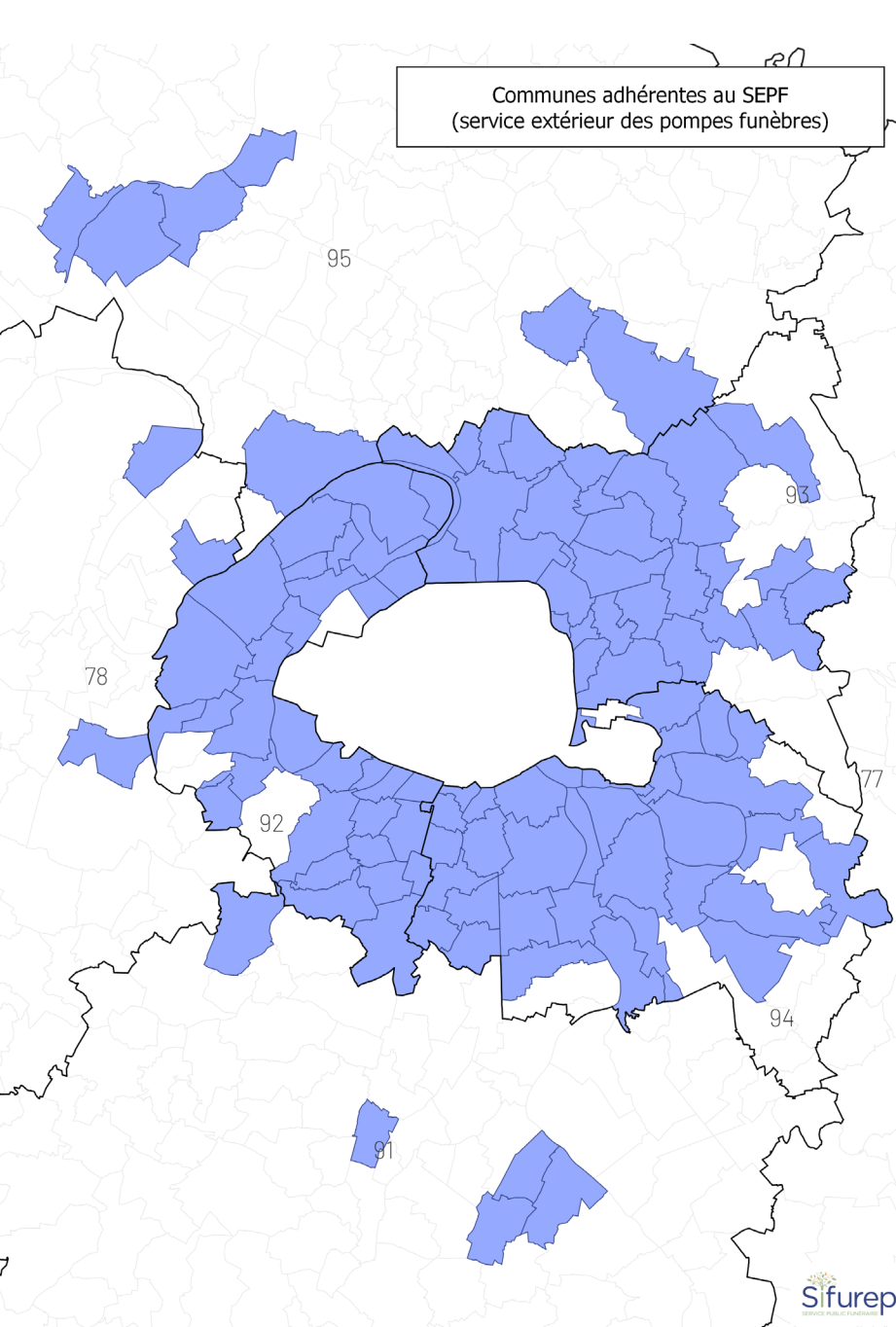
DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et variés :

- **nettoyage et entretien** des cimetières (propreté des sites)
- **gestion des espaces verts**
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'aménagement des cimetières
- **maîtrise d'œuvre** pour l'aménagement des cimetières
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **restauration du patrimoine**
- reprise et mise en œuvre d'un **logiciel cimetière**
- **numérisation, indexation et intégration des documents de concessions** des cimetières
- **assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information** des cimetières
- **assistance** relative à l'élaboration d'un **plan de reprises de sépultures**
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées)
- **transport de corps avant mise en bière**

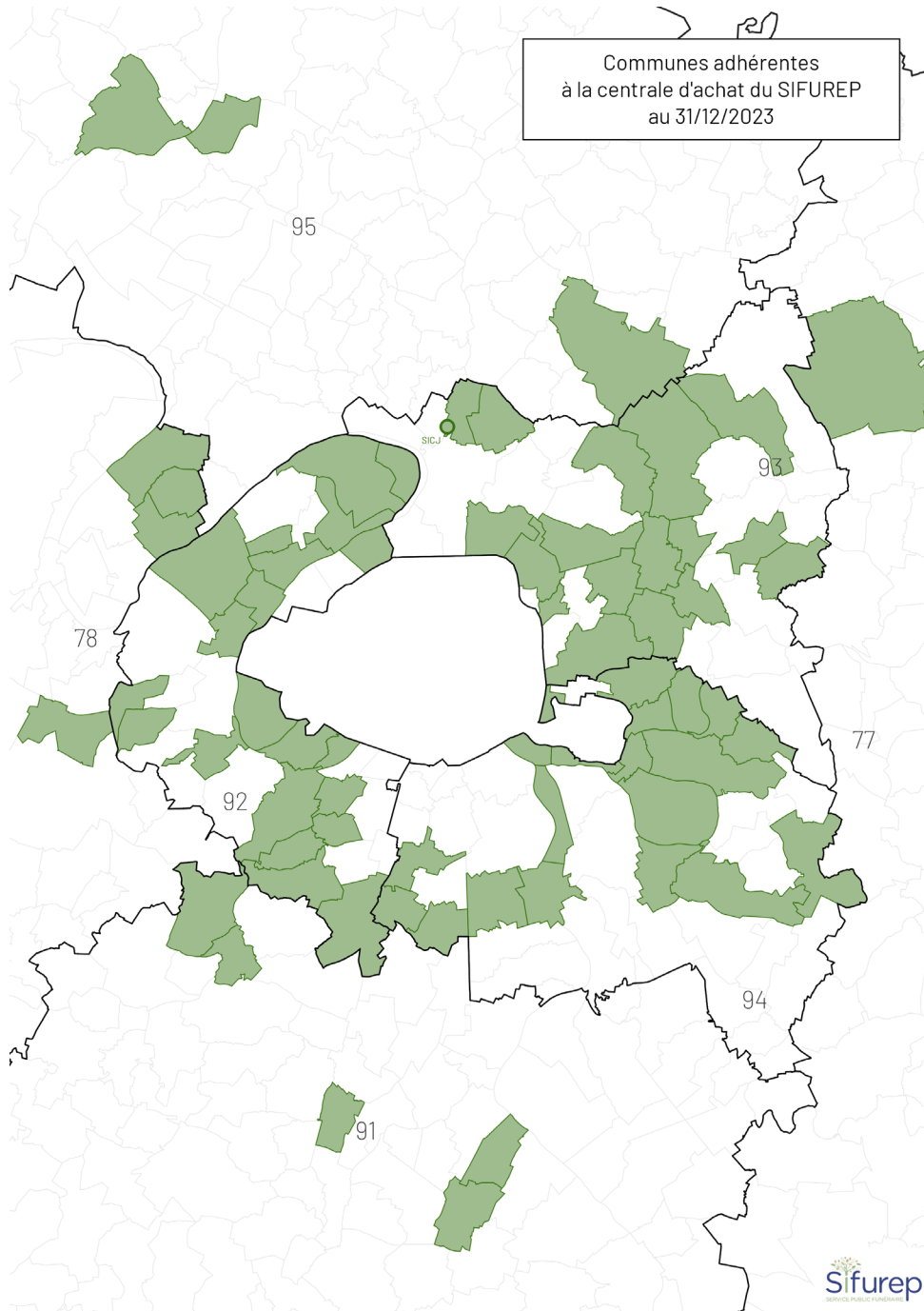
LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SYNDICAT AU 31/12/2023

LISTE DES VILLES ADHÉRENTES AU SIFUREP



Alfortville, Antony, Arcueil, Argenteuil, Asniere-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagneux, Bagnolet, Ballainvilliers, Bievres, Bobigny, Bois-Colombes, Boissy-Colombes, Boissy-Saint-Léger, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Bry-sur-Marne, Cachan, Carrières-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatenay-Malabry, Chatillon, Chaville, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-la-Rue, Choisy-le-Roi, Clamart, Clichy, Clichy-sous-Bois, Colombes, Courbevoie, Creteil, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Fleury-Merogis, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gagny, Garches, Gennevilliers, Gentilly, Gonesse, Grigny, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Courneuve, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Levallois-Perret, L'Hay-les-Roses, L'Île-Saint-Denis, Maisons-Alfort, Maisons-Laffitte, Malakoff, Mériel, Méry-sur-Oise, Montfermeil, Montreuil, Montrouge, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Orly, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Pontoise, Puteaux, Ris-Orangis, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Rungis, Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Saint-Ouen-l'Aumône, Saint-Ouen-sur-Seine, Sceaux, Sèvres, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Valenton, Vanves, Vaucresson, Villejuif, Villemomble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villepinte, Villetaneuse, Villiers-le-Bel, Vitry-sur-Seine

À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP



Alfortville, Antony, Asniere-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Auvers-sur-Oise, Ballainvilliers, Bievres, Bobigny, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Carrières-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatenay-Malabry, Chatillon, Choisy-le-Roi, Courbevoie, Fleury-Merogis, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gennevilliers, Gonesse, Grigny, Houilles, Igny, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, L'Hay-les-Roses, Marne-la-coquette, Mériel, Mitry-Mory, Montfermeil, Montreuil, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Puteaux, Rosny-sous-Bois, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sartrouville, Sèvres, SICJ, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Vanves, Vaucresson, Villemomble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villepinte, Villepinte, Villiers-sur-Marne.

LISTE DES DÉLÉGUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Vice-Président
Geneviève
CHARPANTIER
Déléguée suppléante

ANTONY

Christiane ENAME
Déléguée titulaire
Isabelle ROLLAND
Déléguée suppléante

ARCUEIL

Christian METAIRIE
Vice-Président
Maryvonne
ROCHETEAU-
LEGOURD
Déléguée suppléante

ARGENTEUIL

Tania de AZEVEDO
Déléguée titulaire
Nadir SLIFI
Délégué suppléant

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Sylvie MEYNARD
Déléguée titulaire
Danielle GUETTE
Déléguée suppléante

AUBERVILLIERS

José LESERRE
Délégué titulaire
Véronique
DAUVERGNE
Déléguée suppléante

AULNAY-SOUS-BOIS

Chantal MOREAU
Déléguée titulaire
Fouad EL KOURADI
Délégué suppléant

BAGNEUX

Alain LE THOMAS
Délégué titulaire
Fanny DOUVILLE
Déléguée suppléante

BAGNOLET

Brahim AKROUR
Délégué titulaire
Edith FELIX
Déléguée suppléante

BALLAINVILLIERS

Daniel BOULLAND
Délégué titulaire
Elizabete
VICENTE MAMEDE
Déléguée suppléante

BIÈVRES

Paul PARENT
Délégué titulaire
Anne
PELLETIER-LE
BARBIER
Déléguée suppléante

BOBIGNY

Jean-François HIRSCH
Délégué titulaire
Evelyne PLANTE
Déléguée suppléante

BOIS-COLOMBES

Gilles CHAUMERLIAC
Délégué titulaire
Cédric KLEIN
Délégué suppléant

BOISSY-SAINT-LÉGER

Eveline NOURY
Vice-Présidente
Michel BARTHES
Délégué suppléant

BONDY

Farid BELKEBIR
Délégué titulaire
Nezha DECOURRIERE
Déléguée titulaire

BONNEUIL-SUR-MARNE

Virginie DOUET-MARCHAL
Déléguée titulaire
Boumedine
BEMMOUSSAT
Délégué suppléant

BOULOGNE-BILLANCOURT

Michel AMAR
Délégué titulaire
Philippe MARAVAL
Délégué suppléant

BOURG-LA-REINE

Virginie BARBAUT
Déléguée titulaire
Sylvie COURTOIS
Déléguée suppléante

BRY-SUR-MARNE

Rodolphe CAMBRESY
Délégué titulaire
Chrystel DERAY
Déléguée suppléant

CACHAN

Robert ORUSCO
Déléguée titulaire
Denis HERCULE
Délégué suppléant

CARRIERES-SUR-SEINE

Daniel MARTIN
Délégué Titulaire
Aline LE GUILLLOUX
Déléguée Suppléante

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Evelyne SAILLAND
Déléguée titulaire
Laurent JEANNE
Délégué suppléant

CHARENTON-LE-PONT

Valérie LYET
Déléguée titulaire
Chantal LEHOUT-
POSMANTIER
Déléguée suppléante

CHÂTENAY-MALABRY

Patrick DESSEN
Délégué titulaire
Gilles DEBROSSE
Délégué suppléant

CHÂTILLON

Stéphane JACQUOT
Délégué titulaire
Nicole MENDY
Déléguée suppléante

CHAVILLE

Hervé LIÈVRE
Délégué titulaire
Marc GIRONDOT
Délégué suppléant

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Jean-François FABRE
Délégué titulaire
Christine COURTOIS
Déléguée suppléante

CHEVILLY-LARUE

Hermine RIGAUD
Déléguée titulaire
Barbara
LORAND-PIERRE
Déléguée suppléante

CHOISY-LE-ROI

Vasco COELHO
Délégué titulaire
Marina BRULANT
Déléguée suppléante

CLAMART

Jean MILCOS
Vice-Président
Marie-Laure
COUPEAU
Déléguée suppléante

CLICHY-LA-GARENNE

Agnès DELACROIX
Déléguée titulaire
Michael ALBOU
Délégué suppléant

CLICHY-SOUS-BOIS

Marie-Florence DEPRINCE
Déléguée titulaire
Samira TAYEBI
Déléguée suppléante

COLOMBES

Fatoumata SOW
Déléguée titulaire
Chérif MOHELLEBI
Délégué Suppléant

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Président du SIFUREP
Marie-Pierre LIMOGÉ
Déléguée suppléante

CRÉTEIL

Michel WANNIN
Délégué titulaire
Alain DUKAN
Délégué suppléant

DRANCY

Romain DACHIVILLE
Délégué titulaire
Merzouba COCOZZA
Déléguée suppléante

DUGNY

Michel CLAVEL
Délégué titulaire
Martine BRASSEUR
Déléguée suppléante

EPINAY-SUR-SEINE

Samira YAZIDI
Vice-Présidente
Farid BENYAHIA
Délégué suppléant

FLEURY-MÉROGIS

Danielle MOISAN
Déléguée titulaire
Martine GOESSENS
déléguée suppléante

FONTENAY-AUX-ROSES

Cécile COLLET
Déléguée titulaire
Gabriela REIGADA
déléguée suppléante

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI
Délégué titulaire
Clémence
AVOIGNON ZONON
Déléguée suppléante

FRESNES

Christian CARISTAN
Délégué titulaire
Rachida SADANE
Déléguée suppléante

GAGNY

Bénédicte AUBRY
Déléguée titulaire
Rolin CRANOLY
Délégué suppléant

GARCHES

Solène ALLANIC
Déléguée titulaire
Grégoire VERSPIEREN
Délégué suppléant

GENNEVILLIERS

Isabelle MASSARD
Déléguée titulaire
Laurent NOEL
Délégué suppléant

GENTILLY

Fatah AGGOUNE
Vice-Président
Nadine HERRATI
Déléguée suppléante

GONESSE

Jean Michel DUBOIS
Délégué titulaire
Rachid TOUIL
Délégué suppléant

GRIGNY

Philippe RIO
Délégué titulaire
Pascal TROADEC
Délégué suppléant

ISSY-LES-MOULINEAUX

Etienne BERANGER
Délégué titulaire
Christine HELARY-
OLIVIER
Déléguée suppléante

IVRY-SUR-SEINE

Méhadée BERNARD
Déléguée titulaire
Guillaume SPIRO
Délégué suppléant

JOINVILLE-LE-PONT

Hélène DECOTIGNIE
Déléguée titulaire
Laurent OTTAVI
Délégué suppléant

LA COURNEUVE

Bacar SOILIH
Délégué titulaire
Julien BAYARD
Délégué suppléant

LA GARENNE-COLOMBES

Sébastien RIVET
Délégué titulaire
Robert CITERNE
Délégué suppléant

LA QUEUE-EN-BRIE

Philippe MOUCHARD
Délégué titulaire
Marie-Claude GAY
Déléguée suppléante

LE BLANC-MESNIL

Michel COLLIGNON
Délégué Titulaire
Philippe RANQUET
Délégué suppléant

LE BOURGET

Laura PETREQUIN
Déléguée titulaire
Valéry VANNEREUX
déléguée suppléante

LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Aline TEMENIDES
Déléguée titulaire
Marie-Thérèse KELLY
déléguée suppléante

LE KREMLIN-BICÊTRE

Jacques HASSIN
Délégué titulaire
Véronique GESTIN
Déléguée suppléante

LE PERREUX-SUR-MARNE

Eric COUTURE
Vice-Président
Pierre BUGEJA
Délégué suppléant

LE PLESSIS-ROBINSON

Marc SIFFERT SIRVENT
Délégué titulaire
Cyril PECRIAUX
Délégué suppléant

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Jean-Abel PECAULT
Délégué titulaire
Mohammed YENBOU
Délégué suppléant

LES LILAS

Christian LAGRANGE
Vice-Président
Patrick BILLOUET
Délégué suppléant

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Chantal TROTTET
Déléguée titulaire
Sabrina ASSAYAG
Déléguée suppléante

LEVALLOIS-PERRET

Martine ROUCHON
Déléguée titulaire
Valérie FOURNIER
Déléguée suppléante

L'HAY-LES-ROSES

Bernard DUPIN
Délégué titulaire
Catherine GAVRIL
Déléguée suppléante

L'ILE-SAINT-DENIS

Alain FRANÇOIS
Délégué titulaire
Jacques PARIS
Délégué Suppléant

MAISONS-ALFORT

Claire DELESSARD
Vice-Présidente
Jean-Luc CAEDDU
Délégué suppléant

MAISONS-LAFFITTE

Marie-Liesse SALIN
Déléguée titulaire
Ingrid COUTANT
Déléguée Suppléante

MALAKOFF

Dominique TRICHET-ALLAIRE
Délégué titulaire
Jocelyne BOYAVAIL
Déléguée suppléante

MÉRIEL

Christophe CHAMBELIN
Délégué titulaire
Laurence BOUVILLE
Déléguée suppléante

MÉRY-SUR-OISE

Patrice RENARD
Délégué titulaire
Bernard RIO
Délégué suppléant

MONTFERMEIL

Laurent CHAINEY
Délégué titulaire du SIFUREP
Nafi SIBY
Déléguée suppléante du SIFUREP

MONTREUIL

Florian VIGNERON
Délégué Titulaire
Michelle BONNEAU
Déléguée suppléante

MONTROUGE

Liliane GRAÏNE
Déléguée titulaire
Patrick XAVIER
Délégué suppléant

NANTERRE

Hassan HMANI Vice-Président
Nadine ALI
Déléguée suppléante

NOGENT-SUR-MARNE

Pascale MARTINEAU
Déléguée titulaire
Juliette LE RUYER-FOURNIER
Déléguée suppléante

NOISY-LE-SEC

Albert PRISSETTE
Délégué titulaire
Jean-Luc LE COROLLER
Délégué suppléant

ORLY

Thierry ATLAN
Délégué titulaire
Dahmane BESSAMI
Délégué suppléant

PANTIN

Rida BENNEDJIMA
Délégué titulaire
Sonia GHAZOUANI-ETTIH
Déléguée suppléante

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Guy JOUVENELLE
Délégué titulaire
Françoise MIRET
Déléguée suppléante

PONTOISE

Armelle LEGRAND-ROBERT
Déléguée titulaire
Annick FERRE
Déléguée suppléante

PUTEAUX

Bernard GAHNASSIA Vice-Président
Anne-Laure LEBRETON
Déléguée suppléante

RIS-ORANGIS

Marcus M'BOUDOU
Délégué titulaire
Véronique GAUTHIER
Déléguée suppléante

ROMAINVILLE

Sofia DAUVERGNE
Déléguée titulaire
Nathalie GAUMONDY
Déléguée suppléante

ROSNY-SOUS-BOIS

Danièle MAILLOT
Déléguée titulaire
Nathalie REGNAULD
Déléguée suppléante

RUEIL-MALMAISON

Ghania KEMPF
Déléguée titulaire
Jean-Simon PASADAS
Délégué suppléant

RUNGIS

Antoine MORELLI
Délégué titulaire
Philippe BENISTI
Délégué suppléant

SAINT-CLOUD

Sacha GAILLARD
Délégué titulaire
Jean-Christophe PIERSON
Délégué suppléant

SAINT-DENIS

Christophe PIERCY
Délégué titulaire
Alice RONGIER
Déléguée suppléante

SAINT-MANDÉ

Julien WEIL
Délégué titulaire
Tiffany CULANG
Déléguée suppléante

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Jacqueline VISCARDI
Déléguée titulaire
Aurélien PREVOT
Délégué suppléant

SAINT-MAURICE

Dominique DUROSELLE
Déléguée titulaire
Cédric DAMIEN
Délégué suppléant

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Roland MAZAUDIER
Délégué titulaire
Marie-Claude CLAIN
Déléguée suppléante

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Emna SGHAÏER
Déléguée titulaire
Xavier DUPLOUY
Délégué suppléant

SCEAUX

Annie BACH
Déléguée Titulaire
Claire VIGNERON
Déléguée suppléante

SEVRES

Jacques VILLEMUR
Déléguée titulaire
Denis MORON
Délégué Suppléant

STAINS

Nabila AKKOUCHE
Déléguée titulaire
Mathieu DEFREL
Délégué suppléant

SUCY-EN-BRIE

Cédric MUSSO
Délégué titulaire
Anne-Marie BOURDINAUD
Déléguée suppléante

SURESNES

Stéphane PERRIN-BIDAN Vice-Président
Pierre PERRET
Délégué suppléant

THIAIS

Guylaine TORCHEUX
Déléguée titulaire
Christian LE BOT
Délégué suppléant

VALENTON

Hasana SADIKI
Déléguée titulaire
Kamel BELKHIRI
Délégué suppléant

VANVES

Xavier LEMAIRE
Délégué titulaire
Marta GRZESIAK
Déléguée suppléante

VAUCRESSON

DIANE de ROBIANO
Déléguée Titulaire
Hélène CONNAN
Déléguée Suppléante

VILLEJUIF

Gilles LAFON
Délégué titulaire
Maxime PLUSQUELLEC
Délégué suppléant

VILLEMOMBLE

Jovan AVRAMOVIC
Délégué titulaire
Françoise POLONI
Déléguée suppléante

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Sandrine HERTIG
Déléguée titulaire
Fatima AAZIZ
Déléguée suppléante

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Bernardina ALVES DA SILVA
Déléguée titulaire
Naoual EL OUAHTA
Déléguée suppléante

VILLEPINTE

Christine PERRON
Déléguée titulaire
Zhigiao Jacques YANG
Délégué suppléant

VILLETANEUSE

Danielle MARMIGNON
Déléguée titulaire puis
Majide AMMAD
Délégué titulaire
Yasmina ESSOM,
Déléguée suppléante

VILLIERS-LE-BEL

Faouzi BRIKH
Délégué titulaire
Teresa EVERARD
Déléguée suppléante

VITRY-SUR-SEINE

Ludovic LECOMTE
Délégué titulaire
Rachida KABBOURI
Déléguée suppléante

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20250312-DEL2025_03_042-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025



Tour Lyon Bercy 173-175 rue de Bercy • CS 10205 75588 Paris
Tél. : 01 44 74 85 70 • sifurep.com

Directeur de publication : Jacques KOSSOWSKI / Comité de rédaction piloté par Maria DA SILVA / Photos : Envato /
Conception et réalisation : Desbouis-Grésil / Impression : Champagnac. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
Édité en septembre 2024.